|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2023/24 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  13 décembre 2022  Français Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-cinquième session**

Genève, 21-24 février 2023

Point 7 h) de l’ordre du jour provisoire

Questions stratégiques de nature horizontale   
et transversale ou d’ordre réglementaire :

**Activités de renforcement des capacités des pays de programme   
des Nations Unies faisant partie de la région   
de la Commission économique pour l’Europe**

Plan d’action du Comité des transports intérieurs pour le renforcement des capacités (2020-2025) − troisième année d’exécution

Note du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| À sa quatre-vingt-deuxième session, le Comité des transports intérieurs (CTI) a adopté son Plan d’action pour le renforcement des capacités (ci-après le Plan d’action) en tant que document destiné à définir, intégrer et encadrer les activités de renforcement des capacités menées par la Division des transports durables. |
| Deux ans après l’adoption du Plan d’action, le présent document fait le point sur les résultats obtenus et les enseignements tirés. Le Comité est **invité à prendre note** des progrès réalisés dans l’exécution de son Plan d’action pour le renforcement des capacités (2020‑2025), notamment en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités elles‑mêmes (ECE/TRANS/2023/24). Le Comité **sera informé** des faits les plus récents concernant les activités de renforcement des capacités, en particulier des études de performance en matière de sécurité routière en cours de réalisation. Le Comité **voudra peut‑être remercier** le programme ordinaire de coopération technique pour le financement fourni de manière continue au cours des trois dernières années aux fins de la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités. |
|  |

I. Cadre général

1. À sa quatre-vingt-unième session, tenue du 19 au 22 février 2019, le Comité des transports intérieurs a adopté sa Stratégie à l’horizon 2030 (ci-après, la Stratégie) en tant que document de base pour les orientations futures de son développement. La mission du CTI, quant à elle, est définie comme consistant à contribuer à la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité pour que les objectifs de développement durable soient atteints dans les États membres de la CEE et dans les États Membres de l’ONU grâce à la concertation sur les mesures à prendre, à l’harmonisation des cadres réglementaires le cas échéant, à la promotion des nouvelles technologies, à la facilitation de l’amélioration de la connectivité et à l’appui à l’application des instruments juridiques.

2. Le premier pilier de la Stratégie intègre plusieurs groupes d’activités, où figure en bonne place le soutien aux États Membres pour faciliter l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs au transport et leur application efficace. À cette fin, le secrétariat est chargé d’offrir un soutien à tous les États Membres de l’ONU sous la forme d’une assistance technique et d’activités de renforcement des capacités.

3. Dans le cadre de la Stratégie, le secrétariat est chargé d’élaborer, d’adapter ou de mettre à jour des programmes de renforcement des capacités, des manuels de formation, des directives, des normes et des critères de compétence, en coopération avec d’autres organisations et institutions, pour contribuer à renforcer la capacité à adhérer aux instruments juridiques ou à les appliquer, d’organiser des cours de formation [délai : court, moyen et long termes] et d’élaborer des indicateurs permettant aux parties contractantes d’évaluer l’état et les progrès de l’application des instruments juridiques [délai : court et moyen termes].

4. La Stratégie définit comme priorité l’élaboration d’un programme de travail global visant à définir, intégrer et encadrer toutes les activités de renforcement des capacités menées par la Division des transports durables. Le Plan d’action du CTI pour le renforcement des capacités (ci-après le Plan d’action) a été présenté et adopté à la quatre-vingt-deuxième session du Comité, en février 2020.

II. Plan d’action du Comité des transports intérieurs pour le renforcement des capacités− activités réalisées en 2022

5. Le Plan d’action intègre les principes généraux et les activités de renforcement des capacités visant à accroître le rôle du CTI en tant que plateforme des Nations Unies pour les conventions relatives aux transports intérieurs. Toutes les activités figurant dans le tableau ci-dessous sont regroupées en quatre domaines stratégiques :

a) **Sensibilisation** − informer les États Membres à propos des instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports et des avantages que présente leur application efficace ;

b) **Renforcement des capacités** − aider les États Membres à renforcer leurs capacités en vue d’une application efficace des instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports intérieurs ;

c) **Recherche de synergies** − élaborer des normes et des critères de compétence pour l’accréditation d’entités (universités, centres de formation, etc.) afin de promouvoir les instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports intérieurs ;

d) **Suivi et évaluation des résultats** et de l’efficacité des mesures ou méthodes appliquées.

6. On trouvera dans le tableau figurant en annexe de plus amples informations sur l’exécution en 2022 des activités définies dans le Plan d’action du CTI pour le renforcement des capacités.

# Tableau

**Plan d’action du Comité des transports intérieurs pour le renforcement des capacités − activités réalisées en 2022**

| *Objectif stratégique* | *Domaine stratégique* | *Mesures* | *Résultats/Produits* | *Réalisation* |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| Renforcer le rôle du CTI en tant que plateforme des Nations Unies pour les conventions relatives aux transports intérieurs | **Sensibilisation :**  Informer les États Membres à propos des instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports et des avantages que présente leur application efficace | Mettre au point et tenir à jour une page Web et des brochures | Page sur le site de la CEE, nouvelles et dépliants | Page mise à jour en décembre 2020 |
|  | Mettre à jour le profil de la Division, y compris en ce qui concerne tous les instruments liés aux transports | Plateforme de formation en ligne et de partage des connaissances | LearnITC lancé le 5 septembre 2022  https://learnitc.unece.org/ |
|  | Élaborer et mettre à jour des séries d’exposés | Intranet de la Division des transports durables  Missions et exposés (organisés par d’autres entités) |  |
|  | Élaborer des guides d’adhésion et d’application | Guide d’adhésion et de mise en œuvre | ADR : guide d’adhésion et d’application publié en novembre 2022  Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) − Comment il fonctionne, comment y adhérer − publié en mars 2022  Feuille de route pour l’adhésion à l’Accord de 1997 et son application, destinée à la Bosnie-Herzégovine, établie en juin 2021 |
|  | Élaborer des documents officiels et informels sur le renforcement des capacités | Exposés et débats aux sessions du CTI et de ses organes subsidiaires | Résultats et enseignements tirés de deux années d’exécution du Plan d’action, présentés à la quatre-vingt-quatrième session du CTI et à la trente-quatrième session du WP.5 |
|  | **Renforcement des capacités :**  Aider les États Membres à renforcer leurs capacités en vue d’une application efficace des instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports intérieurs (la CEE comme catalyseur de changements) | Élaborer un plan global de renforcement des capacités | Plan d’action du CTI pour le renforcement des capacités | Le Plan d’action du CTI pour le renforcement des capacités a été adopté à la quatre-vingt-deuxième session du Comité, en février 2020. |
|  |
|  | Élaborer et mettre à jour des manuels de formation et directives | Publications, manuels de formation, directives, webinaires | Les chemins de fer au centre de la reprise postpandémique : mesures de soutien aux transporteurs ferroviaires internationaux – novembre 2022  Brochure sur les services d’information fluviale dans la région de la CEE − publiée en mars 2022  Recommandations du Comité des transports intérieurs pour l’amélioration des systèmes nationaux de sécurité routière – janvier 2022  « All you need to know about automated vehicles » (Tout ce que vous devez savoir sur les véhicules automatisés) − janvier 2022 |
|  | Mettre au point une plateforme en ligne pour la formation et le partage des connaissances | Plateforme de formation en ligne et de partage des connaissances (comprenant des archives d’études de cas nationales, des exemples, etc.) | LearnITC lancé le 5 septembre 2022  https://learnitc.unece.org/ |
|  | Mettre au point une méthodologie pour l’élaboration du cadre national de renforcement des capacités | Méthodologie commune pour l’élaboration du cadre national de renforcement des capacités | Reportée |
|  | Trouver cinq pays bénéficiaires pour l’élaboration du cadre national de renforcement des capacités | Cinq pays bénéficiaires s’engagent à mettre en place un cadre national de renforcement des capacités | Reportée |
|  | Élaborer, en coopération avec le pays bénéficiaire, un plan d’action concret relatif au cadre national de renforcement des capacités, qui comprend des buts ou objectifs, des délais, des ressources, etc. | Cadres nationaux de renforcement des capacités pour les pays bénéficiaires | Reportée |
|  | Constituer une coalition pour la mise en place du cadre national de renforcement des capacités | Coalition nationale pour la mise en œuvre | Reportée |
|  | Organiser des manifestations consacrées au renforcement des capacités (séminaires, ateliers, etc.) et des examens des capacités nationales | Manifestations consacrées au renforcement des capacités : ateliers, cours de formation, missions d’apprentissage auprès des pairs, examens des performances (études de performance en matière de sécurité routière, études de performance environnementale, etc.), services consultatifs et exposés et débats aux séances du CTI et de ses organes subsidiaires | Ateliers/séminaires de renforcement des capacités en ce qui concerne la sécurité routière  « Vision zéro » pour les Balkans, Sofia (Bulgarie), 1er-2 juin 2022 ; Atelier sur certaines questions en lien avec la stratégie nationale de sécurité routière de la Géorgie, Tbilissi (Géorgie), 5 octobre 2022  Ateliers/séminaires de renforcement des capacités en ce qui concerne les instruments juridiques des Nations Unies  Atelier sur la transition numérique des services de transport, Turkménistan, juin 2022 ; Atelier sur les Conventions TIR/eTIR et CMR/eCMR pour les pays d’Afrique sub-saharienne − juin 2022 ; Atelier sur LearnITC pour les pays d’Asie centrale (SPECA) en novembre 2022 ; 26e Groupe de travail thématique du transport durable, du transit et de la connectivité (TWG-STTC) de la région SPECA, Tachkent (Ouzbékistan) − novembre 2022 |
|  |  | Ateliers/séminaires de renforcement des capacités en ce qui concerne les transports urbains et la mobilité Atelier sur la mobilité durable et la macro-région du Danube − décembre 2022  En 2022, deux études de performance en matière de sécurité routière ont été lancées : en Ouzbékistan en mai et en Moldavie en novembre. |
|  | Aider les États Membres à mettre à jour leur législation nationale afin qu’ils puissent appliquer efficacement les instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports intérieurs | En juin 2022, la CEE a publié un rapport sur trois sujets liés à la sécurité routière en Géorgie (ceintures de sécurité sur les sièges arrière, systèmes de retenue pour enfants et gestion de la vitesse), afin d’apporter son concours à la rédaction et à l’adoption de la stratégie nationale de sécurité routière. Le programme ordinaire de coopération technique a apporté un soutien financier aux activités liées à la connexion des systèmes nationaux de l’Arménie au système international eTIR. Projet financé par le programme ordinaire de coopération technique visant à améliorer la capacité des parties prenantes ukrainiennes à soutenir l’économie circulaire dans le contexte de l’électromobilité et de la gestion durable des ressources en utilisant une approche associant mobilité et ressources en tant que modèle de services. Un projet financé par le programme ordinaire de coopération technique, visant à accélérer le relèvement du Kazakhstan après la pandémie de COVID-19 grâce au passage au gaz naturel dans le transport routier, a renforcé les capacités des acteurs nationaux en ce qui concerne les effets économiques et environnementaux d’une transition vers l’utilisation du gaz naturel comme carburant dans le secteur des transports ainsi que les moyens d’appliquer plus efficacement les instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux véhicules. |
|  | Élaborer des indicateurs permettant d’évaluer l’état d’application des instruments juridiques des Nations Unies | Indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables (SITCIN) | Indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables − publiés en octobre 2022  https://sitcin.org/ |
|  | **Recherche de synergies :** Élaborer des normes et des critères de compétence pour l’accréditation d’entités (universités, centres de formation, etc.) afin de promouvoir les instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports intérieurs | Élaborer des normes et des critères de compétence | Programmes de formation, manuels, directives et critères d’accréditation | Prévue en 2023 |
|  | Créer un réseau d’ambassadeurs chargés du partage des connaissances et de la promotion des travaux (ONG, universités, entreprises) | Mémorandums d’accord et accords de coopération |  |
|  | Développer la coopération et les synergies avec les acteurs du domaine des transports | Mémorandums d’accord et accords de coopération | Signature d’un mémorandum d’accord avec la BEI en juillet 2021 |
|  | **Suivi et évaluation des résultats** et de l’efficacité des mesures ou méthodes appliquées | Mettre à jour les supports de formation et les directives connexes | Examen à mi-parcours des méthodes employées et du contenu et des manuels hébergés sur la plateforme en ligne | Prévue en 2024 |
|  | Mettre au point un mécanisme de suivi de l’application et d’évaluation des résultats |  |  |
|  | Élaborer des rapports nationaux sur l’application | Rapports nationaux annuels (« avant et après ») servant à communiquer les résultats  Études de cas et bonnes pratiques |  |

III. Troisième année d’exécution du Plan d’action : faits marquants

7. Après deux années de pandémie de COVID-19, laquelle a fortement nuit à la capacité du secrétariat de proposer un large éventail d’activités de renforcement des capacités en présentiel, les conditions sont devenues nettement plus propices à l’organisation de réunions en personne et à la prestation de services consultatifs aux États membres en 2022. La situation est loin d’être revenue à celle qu’elle était avant la pandémie, mais l’éventail des activités menées à bien en 2022 et le rythme de la reprise justifient une planification plus ambitieuse pour 2023.

8. En 2022, la Division des transports durables de la CEE a lancé trois outils importants qui augmenteront considérablement la capacité du secrétariat à offrir une large gamme d’aide au développement des capacités des États membres :

a) La CEE, avec le soutien de la Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale (CESAO) et de la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), a élaboré un ensemble complet d’indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables (SITCIN) dans le cadre d’un projet financé par le Compte de l’ONU pour le développement. Il s’agit d’un outil d’analyse qui permet aux pays de mesurer leur degré de connectivité des transports tant au niveau national que bilatéral et sous-régional, ainsi que sur le plan des infrastructures matérielles et immatérielles. Il a été conçu pour permettre aux gouvernements d’évaluer et de mesurer les éléments suivants :

I. Leur avancée dans la réalisation des objectifs de développement durable liés aux transports ;

II. La tenue des engagements qu’ils ont pris dans le cadre du Programme d’action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ;

III. L’efficacité et l’efficience de leurs systèmes de transport et le degré d’interopérabilité avec ceux des pays voisins ;

IV. Le niveau de conformité des cadres administratifs et juridiques nationaux avec les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la facilitation des transports et du franchissement des frontières.

b) En septembre 2022, dans le cadre de la réalisation d’un projet financé par le Compte de l’ONU pour le développement intitulé sur le thème « Mobilité durable et connectivité intelligente ((à l’interconnexion entre le commerce et les transports) en Asie centrale, dans le Caucase et dans les Balkans occidentaux », la CEE a lancé la plateforme d’apprentissage en ligne LearnITC sur la connectivité intelligente et durable. La plateforme comprend des cours et des supports de formation sur la mobilité durable et la connectivité en lien avec les instruments juridiques des Nations Unies relatifs au transport et avec la mise au point de mesures appropriées permettant de satisfaire aux prescriptions des instruments juridiques, des normes et des lignes directrices.

c) En 2022, le Gouvernement ouzbek a informé la CEE et le bureau du Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF) en Ouzbékistan de son souhait de réaliser une étude de performance en matière de sécurité routière dans le but d’améliorer son système national de sécurité routière. Quelques mois plus tard, à l’issue de discussions fructueuses avec le Ministère de l’intérieur de la République de Moldova, la CEE a été invitée à préparer l’étude de performance en matière de sécurité routière pour ce pays. Dans le cadre de ce projet, la CEE s’est associée au bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en République de Moldova.

9. Compte tenu de l’expérience tirée de quatre études de performance, dont les résultats ont été présentés lors de deux ateliers (en novembre 2018 à Tbilissi (Géorgie) et en octobre 2020 à Genève), ainsi que des observations formulées par les États membres sur les activités de renforcement des capacités menées pendant et après la pandémie de COVID-19, la CEE a révisé la méthode des études de performance en matière de sécurité routière afin de la simplifier sans compromettre la qualité des travaux. Les différentes phases d’une étude de performance sont présentées dans le tableau en annexe, en utilisant l’exemple de l’étude réalisée en Ouzbékistan.

10. En mai 2022, la CEE a effectué une mission de reconnaissance à Tachkent en tant qu’étape initiale de l’étude de performance en matière de sécurité routière. En juillet 2022, des consultants régionaux et nationaux (membres de l’équipe technique) ont été mobilisés et ont commencé à préparer une mission d’enquête, laquelle a eu lieu en septembre 2022. À cette occasion, les représentants de la CEE ont rencontré tous les acteurs nationaux concernés afin de recenser et d’examiner les problèmes de sécurité routière les plus urgents. Pendant deux jours supplémentaires, en novembre 2022, la CEE a discuté des conclusions initiales formulées par les acteurs nationaux et a terminé le processus de collecte des données à Tachkent. La version préliminaire de l’étude de performance devrait être communiquée au coordonnateur national ouzbek en décembre 2022.

11. En juin 2022, la CEE et le Ministère de l’intérieur de la République de Moldova ont procédé à un échange de lettres au sujet du lancement de l’étude de performance en matière de sécurité routière dans le pays. À cette fin, des consultants régionaux et nationaux (membres de l’équipe technique) ont été mobilisés en septembre 2022. La réunion de lancement avec le coordonnateur national a eu lieu en novembre 2022, et une mission d’enquête à Chisinau était prévue pendant la deuxième semaine de décembre.

Annexe

# **Tableau**

Phases du projet d’étude de performance en matière de sécurité routière en Ouzbékistan

|  |
| --- |
| **Phase I : Visite préparatoire** − Le projet commencera par une visite préparatoire menée par une première équipe d’examen de la CEE en Ouzbékistan, dans le cadre de laquelle sera notamment organisée une journée de concertation pour arrêter les objectifs, les grandes lignes et le calendrier de l’étude avec les autorités nationales et les autres acteurs de la sécurité routière. Au cours de la mission, la CEE présentera un cadre de référence et une méthode fondés sur la méthode actualisée d’étude de performance en matière de sécurité routière. Cette mission préparatoire devrait aboutir à l’établissement de la liste des domaines spécifiques à étudier. Au cours de la visite, l’équipe d’examen initial s’entretiendra également avec des consultants nationaux et régionaux. |
| **Phase II : Mission d’enquête et élaboration du projet de rapport d’étude** − Après les missions préparatoires, une équipe technique (composée de fonctionnaires de la CEE, de membres du bureau de l’UNICEF en Ouzbékistan, d’un consultant régional principal, de consultants nationaux et d’experts internationaux) entreprendra une mission d’enquête approfondie pour rencontrer et interroger les autorités nationales et d’autres acteurs concernés par la sécurité routière. Les réunions seront organisées par le coordonnateur national (Ministère de l’intérieur de l’Ouzbékistan). L’équipe technique analysera le système de sécurité routière de l’Ouzbékistan sur la base des recommandations du CTI et préparera le projet de rapport sur l’étude de performance en matière de sécurité routière de l’Ouzbékistan, qui sera examiné par le personnel compétent de la CEE. Les différents chapitres du rapport seront répartis entre les membres de l’équipe technique, qui devront en rédiger le contenu et s’adresser au coordonnateur national pour obtenir les données nécessaires. Le consultant régional principal rassemblera les chapitres et achèvera l’élaboration du projet de rapport. |
| **Phase III : Observations du Gouvernement et examen par les experts** − Lors d’un séminaire de concertation d’une journée, l’équipe technique présentera les principales conclusions du rapport sur l’étude de performance en matière de sécurité routière de l’Ouzbékistan ainsi que des recommandations sur les actions à entreprendre. Le séminaire sera organisé par le coordonnateur national, la CEE et le bureau de l’UNICEF en Ouzbékistan. Il s’agira d’une très bonne occasion d’entendre les réactions du Gouvernement ouzbek et des autres parties prenantes, ainsi que de présenter les résultats de l’examen réalisé par des experts externes (en personne ou virtuellement). Les experts internationaux peuvent également tirer des enseignements de l’expérience particulière du pays. |
| **Phase IV : Recommandations et publication du rapport sur l’étude de performance en matière de sécurité routière** − Après le séminaire de concertation, en collaboration avec le coordonnateur national, l’équipe technique mettra la dernière main au rapport sur l’étude de performance en y incorporant les observations tirées du processus d’examen par les experts. Sur la base des recommandations concernant les problèmes de sécurité routière les plus urgents, l’équipe technique formulera plusieurs propositions de projets qui devront bénéficier d’un financement externe. L’édition, la traduction et la publication du rapport final en anglais et en ouzbek suivront. |
| **Phase V : Suivi** − Enfin, un atelier national de suivi et de renforcement des capacités sera organisé. L’atelier national de suivi et de renforcement des capacités se déroulera sur deux jours et sera l’occasion de présenter la version définitive du rapport sur l’étude de performance en matière de sécurité routière de l’Ouzbékistan, ainsi que de dispenser des formations dans les domaines prioritaires recensés dans le cadre de l’étude. |